

**COMPTES CONSOLIDES**

**AU 30 JUIN 2004**

اتصالات المغرب  
Maroc Telecom



## SOMMAIRE

---

Bilan consolidé.....	1
Compte de résultat consolidé.....	2
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	3
Note 1.....	4
Note 2 : Ecart d'acquisition.....	10
Note 3 : Immobilisations incorporelles.....	10
Note 4 : Immobilisations corporelles.....	11
Note 5 : Immobilisations financières.....	11
Note 6 : Titres mis en équivalence.....	12
Note 7 : Stocks.....	13
Note 8 : Clients et comptes rattachés.....	13
Note 9 : Autres créances et comptes de régularisation.....	14
Note 10 : Disponibilités.....	14
Note 11 : Capitaux propres et intérêts hors groupe.....	14
Note 12 : Provisions pour risques et charges .....	16
Note 13 : Emprunts et dettes financières.....	16
Note 14 : Autres dettes et comptes de régularisation.....	17
Note 15 : Chiffre d'affaires.....	17
Note 16 : Achats consommés.....	17
Note 17 : Charges de personnel.....	18
Note 18 : Autres charges d'exploitation.....	18
Note 19 : Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	18
Note 20 : Charges et produits financiers.....	18
Note 21 : Impôts sur le résultat.....	19

Note 22 : Engagements hors bilan.....	19
Note 23 : Données sociales.....	20
Note 24 : Informations sectorielles.....	20
Note 26 : Informations sur les entreprises liées.....	21
Note 27 : Autres informations.....	21

## COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AU 30 JUIN 2004

### BILAN CONSOLIDE ACTIF

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
<b><u>Actif immobilisé</u></b>	<b>13 157</b>	<b>13 154</b>
Ecarts d'acquisition	143	140
Immobilisations incorporelles	553	625
Immobilisations corporelles	11 963	11 872
Immobilisations financières	166	144
Titres mis en équivalence	332	373
<b><u>Actif circulant</u></b>	<b>13 548</b>	<b>11 482</b>
Stocks et en cours	365	588
Clients et comptes rattachés	4 432	4 518
Autres créances et comptes de régularisation	1 051	1 409
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	7 700	4 967
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 705</b>	<b>24 636</b>

### BILAN CONSOLIDE PASSIF

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
<b><u>Capitaux propres</u> (part du groupe)</b>	<b>17 737</b>	<b>15 090</b>
Capital	8 791	8 791
Réserves et résultats consolidés	8 946	6 299
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>67</b>	<b>75</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>379</b>	<b>416</b>
<b><u>Dettes</u></b>	<b>8 522</b>	<b>9 055</b>
Emprunts et dettes financières	1 607	1 515
Fournisseurs et comptes rattachés	3 066	3 660
Autres dettes et comptes de régularisation	3 849	3 880
<b>Total du passif</b>	<b>26 705</b>	<b>24 636</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Chiffre d'affaires	7 676	8 464
Autres produits d'exploitation	39	61
Achats consommés	- 1 448	- 1 533
Charges de personnel	- 812	- 827
Autres charges d'exploitation	- 1 099	- 1 292
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	- 1 189	- 1 240
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 167</b>	<b>3 633</b>
Charges et produits financiers	- 29	89
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>3 138</b>	<b>3 722</b>
Charges et produits exceptionnels	-	-
Impôts sur les résultats	- 863	- 1 275
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>2 275</b>	<b>2 447</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	15	34
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 2	- 3
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 288</b>	<b>2 478</b>
Intérêts minoritaires	- 3	- 6
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>2 285</b>	<b>2 472</b>
<b>Résultat par titre</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
<b>Résultat dilué par titre</b>	<b>26</b>	<b>28</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES GROUPE MAROC TELECOM

(Négatif= Emplois; Positif = Ressources)

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
Flux d'exploitation		
Résultat net des sociétés intégrées (1)	5 050	2 447
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 751	1 226
Eliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie (2)	(52)	52
Résultat des cessions d'actif (3)	(3)	(9)
Impôts différés	15	(9)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6 761</b>	<b>3 707</b>
Variation des stocks	18	(223)
Variation des clients et créances d'exploitation	(109)	(424)
Variation des fournisseurs et dettes d'exploitation	54	615
<b>Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement net</b>	<b>(37)</b>	<b>(32)</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>6 724</b>	<b>3 675</b>
Flux d'investissements		
Acquisition des immobilisations	(1 908)	(1 192)
Changement de périmètre	(11)	
Cessions des immobilisations	10	9
Cessions de titres	18	
Flux de trésorerie nette des prêts à long terme	115	16
<b>Flux de trésorerie d'investissements</b>	<b>(1 776)</b>	<b>(1 167)</b>
Flux de financement		
Remboursement des emprunts	(864)	(117)
Augmentation des dettes financières	-	-
Dividendes versés	(2 500)	(5 124)
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(3 364)</b>	<b>(5 241)</b>
<b>Flux de l'exercice</b>	<b>1 584</b>	<b>(2 733)</b>
Trésorerie à l'ouverture	6 116	7 700
Flux de l'exercice	1 584	(2 733)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>7 700</b>	<b>4 967</b>

(1) Avant amortissement des goodwill sur participations intégrées

(2) Dont retraitements des écarts de conversion

(3) Résultat entre le produit de cession des éléments d'actifs et leur valeur nette comptable

## NOTE 1

### **1. FAITS CARACTERISTIQUES**

#### *Rappel liminaire*

Il est rappelé que Maroc Telecom a été créé par le biais d'un apport partiel des actifs de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT). Dans le cadre de cette opération d'apport constitutif de Maroc Telecom, les biens meubles et immeubles affectés aux œuvres sociales relevant du domaine privé de l'Etat ou appartenant à l'ONPT n'ont pas pu être intégrés à l'apport constitutif de Maroc Telecom faute de pouvoir remplir les conditions fixées par la loi. Dès lors que ces conditions seront remplies, l'Etat sera en mesure de procéder au transfert initialement prévu.

En 2004, le Groupe Maroc Telecom a procédé à une distribution de dividendes de 5 124 millions de dirhams dont 2 374 millions de dividendes exceptionnels.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION**

#### **2.1 Référentiel Comptable**

Les comptes consolidés du Groupe Maroc Telecom sont établis conformément aux principes généralement admis en France (selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable CRC).

Les états financiers consolidés sont établis en millions de dirhams (Mdh).

#### **2.2 Modalités de Consolidation**

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés intégrées dont l'activité est significative. Les comptes sociaux des sociétés intégrées font éventuellement l'objet de retraitements d'homogénéité s'ils présentent un caractère significatif.

Les principaux retraitements liés à la consolidation sont les suivants :

##### *Présentation des comptes*

- Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes sociaux de Maroc Telecom et de ses filiales arrêtés en application des référentiels comptables marocain et mauritanien sur lesquels un certain nombre de retraitements ont été appliqués pour respecter le format édicté par le règlement 99-02 du CRC.

Au niveau du compte de résultat, les principaux retraitements de présentation portent sur :

- La prise en compte, dans les charges d'exploitation consolidées, des commissions distributeurs et des subventions principalement mobile accordées aux clients dans le cadre des opérations de conquête et de fidélisation. Ces coûts sont initialement portés en diminution du chiffre d'affaires dans les comptes sociaux,
- Le reclassement des éléments non courants en résultat d'exploitation à l'exception des opérations relatives aux plans de restructuration du personnel et aux révisions des valeurs immobilisées,
- Le reclassement des éléments non courants à caractère financier en résultat financier.

Au niveau du bilan, les principaux retraitements de présentation portent sur l'actif circulant et les dettes d'exploitation.

Au niveau de l'actif circulant, le principal retraitement est le reclassement en immobilisations des câbles initialement comptabilisés en stock dans la mesure où ces actifs sont principalement dédiés à l'activité de redéploiement du réseau.

Au niveau des dettes d'exploitation, le principal retraitement a pour but d'homogénéiser la présentation initialement retenue dans les comptes sociaux pour la période 2001 à 2004 et à consister à porter certaines d'entre elles en provisions pour charges.

L'ensemble des changements de présentation est sans incidence sur le résultat du groupe.

### **Autres retraitements de consolidation**

Les autres retraitements de consolidation portent sur l'élimination des provisions réglementées, la détermination d'impôts différés, et l'ensemble des opérations de consolidation (élimination des titres de participation,...).

#### **2.2.1 Méthodes de Consolidation**

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe Maroc Telecom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- Les participations dans lesquelles le Groupe Maroc Telecom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
- Les participations non contrôlées par le Groupe Maroc Telecom mais sur lesquelles il exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Nonobstant les principes édictés ci-dessus, certaines sociétés peuvent ne pas être prises dans le périmètre de consolidation si celles-ci ne sont pas significatives ou ne pas être intégrées en raison de situations particulières. Dans de telles situations, les motifs sont exposés ci-après avec mention des données chiffrées caractéristiques des entités non intégrées.

#### **2.2.2 Comptabilisation des acquisitions d'entreprises et écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent les différences entre les coûts d'acquisitions des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition ou à la date d'arrêté comptable de la filiale la plus proche dans la mesure où le résultat intercalaire n'est pas significatif.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition est de 3 à 40 ans selon la nature spécifique de l'entreprise et de son caractère stratégique, 40 ans étant la durée retenue pour les sociétés de Télécommunications qualifiées d'opérateur global.

#### **2.2.3 Conversion des comptes des filiales étrangères**

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est une monnaie différente du dirham, à l'exception de celles exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation, sont convertis en millions de dirhams de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture,
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année,
- Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

#### **2.2.4 Date d'arrêté des comptes**

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2004.

## 2.3 Règles et méthodes d'évaluation

### 2.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations transférées par l'Etat lors de la création du Groupe Maroc Telecom le 26 février 1998 en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par :

- La loi 24-96 relative à La Poste et aux technologies de l'information,
- L'arrêté, conjoint du Ministre des Télécommunications et du Ministre des finances, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, n° 341-98 portant approbation de l'inventaire des biens transférés au Groupe Maroc Telecom.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production comprenant pour l'essentiel dans le cadre des réseaux, les coûts de planification et de conception ainsi que des dépenses de construction, d'aménagement de sites et les frais d'extension fonctionnelle des installations ainsi que des droits de douane.

Les immobilisations non mises en service sont maintenues dans le poste immobilisations en cours.

Les charges financières correspondant aux intérêts des capitaux empruntés pour financer l'acquisition des immobilisations corporelles ne sont pas incorporées au coût de ces immobilisations.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les immobilisations sont amorties de façon homogène selon leur nature (incorporelle - corporelle) et selon leur destination (transmissions, équipements des réseaux,...).

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations figurant ci-dessous :

- Immobilisations incorporelles 4 à 5 ans
- Immobilisations corporelles :
  - Constructions et bâtiments .....20 ans
  - Génie civil.....15 ans
  - Equipements de réseau :
    - Radio..... 10 ans
    - Commutation.....8 ans
    - Transmission.....10 ans
- Autres immobilisations corporelles
  - Agencements et mobiliers.....10 ans
  - Matériels informatiques..... 5 ans
  - Matériels de bureau.....10 ans
  - Matériels de transport..... 5 ans

Une provision complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique, de réduction de la durée estimée d'utilisation ou de dépréciation de valeur.

### 2.3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Les autres immobilisations financières représentatives de créances ou prêts et dépôts, sont enregistrées sur la base de leur valeur nominale, des provisions étant le cas échéant constatées en cas de risque de non recouvrement de ces montants.

### 2.3.3 Stocks

Les stocks sont composés :

- de stocks de marchandises qui correspondent aux stocks destinés à la vente aux clients lors de l'ouverture de leur ligne et se composent des terminaux Fixe et Mobile et de leurs accessoires. Ces stocks sont valorisés selon la méthode FIFO, une dépréciation étant constatée pour prendre en compte les risques d'obsolescence et d'invendus ;
- de stocks de matières et fournitures correspondant à des lots de pièces de rechange ou autres éléments techniques nécessaires au déploiement ou à la maintenance du réseau, étant rappelé que les stocks de câbles sont comptabilisés en immobilisations. Ces stocks sont valorisés à leur coût moyen d'acquisition et sont dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité ou de leur obsolescence.

### 2.3.4 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont essentiellement à moins d'un an. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque.

*Créances privées.* Il s'agit de créances détenues sur les particuliers, entreprises et opérateurs internationaux : ces créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation destiné à couvrir le risque de non recouvrement évalué selon leur antériorité.

*Créances publiques.* Il s'agit de créances détenues sur les collectivités locales et l'Etat. Une provision est constatée pour couvrir le risque de non reconnaissance des créances par l'Administration.

*Autres créances.* Elles sont dépréciées, le cas échéant, au cas par cas en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.

### 2.3.5 Disponibilités

La trésorerie est constituée par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme.

### 2.3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe devrait supporter pour éteindre son obligation.

Aucune provision pour retraite n'est enregistrée dans les comptes dans la mesure où les charges de retraite sont couvertes par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc.

### 2.3.7 Produits constatés d'avance

Cette rubrique correspond notamment à la part des abonnements facturés d'avance et aux minutes vendues non consommées.

### 2.3.8 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Maroc Telecom comprend les ventes de services de Télécommunications des activités Mobile, Fixe et Internet, ainsi que les ventes de produits, principalement les ventes de terminaux (mobile, fixe et équipement multimédia).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des consommations des abonnés et clients en fin de période.

Le chiffre d'affaires fixe et mobile est constitué des éléments suivants :

- produits des communications nationales et internationales sortantes et entrantes générés par le postpayé qui sont constatés dès lors qu'ils sont réalisés,
- produits des abonnements,
- produits générés par les services prépayés, dont le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations ;
- produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques qui sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution ;
- produits de vente de terminaux qui sont comptabilisés lors de la livraison au client ou au distributeur-revendeur ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne.

### **2.3.9 Commissions et subventions**

Les commissions aux distributeurs et les subventions aux clients, sont comptabilisées en charges lors de la livraison aux clients ou aux distributeurs et revendeurs ou lors du renouvellement de la ligne.

### **2.3.10 Frais de publicité et assimilés**

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.3.11 Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.3.12 Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent les achats consommés, les charges de personnel, les autres charges externes et les dotations aux amortissements et provisions qui sont comptabilisés en application du principe de rattachement des produits et des charges.

### **2.3.13 Impôts différés**

Le Groupe Maroc Telecom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

Maroc Telecom utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront. Contrairement aux préconisations du règlement 99-02, il a été opté de ne pas actualiser les impôts différés consommables à long terme conformément aux normes IFRS.

### **2.3.14 Instruments financiers**

Le groupe n'a recours à aucun instrument financier et notamment à aucune couverture de change.

### **2-3-15 Tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté conformément aux préconisations édictées par le règlement CRC 99-02.

Les comptes fournisseurs ne sont pas distingués entre fournisseurs d'immobilisations et fournisseurs d'exploitation. Ces derniers, pour les principaux d'entre eux, interviennent à la fois dans le cadre d'opérations d'investissement et à la fois dans les opérations de maintenance, d'achat de stocks,..., rendant inopérante la distinction comptable entre les fournisseurs d'immobilisations et les fournisseurs d'exploitation). Dans ces conditions, il a été ainsi opté de présenter la variation des dettes fournisseurs globalement dans les flux de trésorerie d'exploitation.

### 2.3.16 Données sectorielles

Le chiffre d'affaires de chacun des pôles d'activité prend en compte les produits liés aux consommations de leurs services de téléphonie par les clients et abonnés ainsi que les prestations réciproques à chacun de ces pôles. Ces dernières sont évaluées sur la base des nouveaux prix appliqués à la concurrence.

Le résultat d'exploitation résulte de la différence entre les produits et les charges d'exploitation ventilés analytiquement soit par imputation directe, soit à défaut, par le biais de clefs de répartition fondées sur des critères économiques.

Les investissements sont ceux qui résultent de l'affectation directe aux pôles dédiés. Les éléments d'actifs immobilisés utilisés en commun sont répartis proportionnellement aux actifs dédiés.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe Maroc Telecom comprend 5 sociétés consolidées, deux en intégration globale et trois par mise en équivalence.

Nom	Adresse	Forme Juridique	% D'intérêt du Groupe	Fraction du Capital Détenu	Méthode De consolidation
<b>MAROC TELECOM</b>	Avenue Annakhil Hay Riad Rabat Maroc	SA	100%	100%	IG
<b>CMC</b>	Avenue Roi Fayçal Nouakchott Mauritanie	SA	80%	80%	IG
<b>MAURITEL SA</b>	Avenue Roi Favcal 7000 Nouakchott Mauritanie	SA	40.8%	51%	ME
<b>MAURITEL MOBILES</b>	Avenue Roi Favcal 5920 Nouakchott Mauritanie	SA	40.8%	51%	ME
<b>GSM AL MAGHRIB</b>	17. Immeuble la Régence, Lotissement la Colline II, sidi Maârouf 20190 Casablanca Maroc	SA	35%	35%	ME

L'acquisition de la société Mauritel SA et de sa filiale Mauritel Mobiles SA a été opérée en avril 2001 sur la base d'un pacte d'actionnaires conférant à l'Etat mauritanien des droits de veto participatifs valides jusqu'au 30 juin 2004. Ces droits limitent le contrôle de Maroc Telecom à un contrôle conjoint. Cette situation aurait dû conduire à intégrer proportionnellement le groupe Mauritel dans les comptes consolidés de Maroc Telecom.

Toutefois, les conditions d'établissement des comptes du groupe Mauritel ne permettent pas à ce jour de disposer d'informations suffisantes et nécessaires, en termes de délais ou d'exhaustivité, aux retraitements de consolidation.

Compte tenu de l'absence d'incidence significative de ces comptes (cf. données chiffrées dans la note relative aux données comptables de la rubrique) dans les comptes consolidés de Maroc Telecom, il a été opté pour la possibilité offerte par le CRC 99-02 d'exclure le groupe Mauritel du périmètre des sociétés intégrées et de retenir le mode de consolidation de la mise en équivalence.

Cette option est retenue de manière exceptionnelle le temps pour cette société de se mettre au format de comptes du groupe.

#### NOTE 2 : ECARTS D'ACQUISITION

En millions de dirhams	Ecarts d'acquisition bruts	Amortissements cumulés	Ecarts d'acquisition nets
<b>Solde au 31 décembre 2003</b>	<b>157</b>	<b>(14)</b>	<b>143</b>
Dotations aux amortissements		(3)	
<b>Solde au 30 juin 2004</b>	<b>157</b>	<b>(17)</b>	<b>140</b>

#### NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions de dirhams	Solde au 31 décembre 2003	Acquisitions Dotations	Cessions et autres mouvements	30 juin 2004
<b>Brut</b>	<b>1 079</b>	<b>205</b>	<b>3</b>	<b>1 287</b>
Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires	257		69	326
Fonds commercial	19	0		19
Autres immobilisations incorporelles (Soft des équipements Mobile et fixe)	803	205	(66)	942
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(526)</b>	<b>(136)</b>		<b>(662)</b>
Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires	(92)	(28)		(120)
Fonds commercial	(7)	(2)		(9)
Autres immobilisations incorporelles (Soft des équipements Mobile et fixe)	(427)	(106)		(533)
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>69</b>	<b>3</b>	<b>625</b>

#### NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions de dirhams	Solde au 31 décembre 2003	Acquisitions Dotations	Cessions et autres mouvements	30 juin 2004
<b>Brut</b>	<b>26 073</b>	<b>987</b>	<b>(48)</b>	<b>27 012</b>
Terrains	886		12	898
Constructions	3 543		38	3 581
Installations Techniques, Matériel et Outillage	17 494	4	605	18 103
Matériel de Transport	116		(15)	101
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements Divers	1 764		78	1 842
Autres Immobilisations Corporelles	11			11
Immobilisations Corporelles en cours	2 259	983	(766)	2 476
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(14 110)</b>	<b>(1 294)</b>	<b>264</b>	<b>(15 140)</b>
Terrains				
Constructions	(1 708)	(126)		(1 834)
Installations Techniques, Matériel et Outillage	(11 124)	(790)	27	(11 887)
Matériel de Transport	(99)	(5)	15	(89)
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements	(957)	(123)		(1 080)
Autres Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Corporelles en cours	(222)	(250)	222	(250)
<b>Total</b>	<b>11 963</b>	<b>(307)</b>	<b>216</b>	<b>11 872</b>

#### Terrains et constructions

Le patrimoine foncier composé des postes "terrains" et "constructions" a pour origine en partie l'apport en nature consenti en 1998 par l'Etat dans le cadre de la scission de l'ONPT à Maroc Telecom lors de sa constitution.

A l'occasion de ce transfert d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière, situation qui a conduit le commissaire aux comptes à l'époque à émettre une réserve depuis 1998 relative aux effets financiers éventuels que pourraient générer les régularisations ultérieures.

Celles-ci sont toujours en cours à fin juin 2004 et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans un contexte où l'Etat marocain a garanti à Maroc Telecom la jouissance du patrimoine foncier transféré à cette date et compte tenu de l'absence d'incident constaté sur les régularisations opérées à ce jour.

#### Immobilisations en cours

Les provisions sur les immobilisations en cours couvrent le coût des amortissements non pris en compte du fait du décalage dans la constatation des mises en service entre les services techniques et les services comptables. Ces provisions couvrent principalement des risques d'obsolescence du réseau fixe.

#### NOTE 5 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
Titres de participation non consolidés (Cf x.1)	53	43
Autres immobilisations financières	113	101
<b>TOTAL NET</b>	<b>166</b>	<b>144</b>

Les autres immobilisations financières comprennent essentiellement les prêts accordés au personnel.

Les échéances des autres immobilisations financières au 30/06/2004 sont de l'ordre de 15 mdh à moins d'un an, 51 mdh entre 1 et 5 ans et 34 mdh au delà de 5 ans.

Les titres non consolidés se détaillent comme suit, étant précisé que :

- (1) La société Casanet a pour activité la maintenance du portail Internet de Maroc Telecom (Menara) dont les coûts facturés par Casanet sont supportés par Maroc Telecom. Du fait de la réciprocité des opérations entre Casanet et Maroc Telecom, Casanet a été maintenue en société non consolidée, nonobstant l'existence du contrôle exclusif, la société ne portant par ailleurs aucun engagement financier significatif hors groupe.
- (2) La société Matelca est en cours de liquidation et a été exclue du périmètre à ce titre.

31-déc-03	Pourcentage détenu	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Résultat net	Capitaux Propres
Casanet (1)	100%	18	18	0	5	6
Matelca (2)	50%	ns	ns	0	ND	ND
Arabsat	1%	6	0	6	ND	ND
Intelsat	0,16%	22	0	22	ND	ND
New skies satellite	0,16%	5	0	5	ND	ND
Autoroute du Maroc	ns	21	12	9	56	1 472
Thuraya	0,20%	10	0	10	ND	ND
Fond sindbad	10%	1	0	1	ND	ND
<b>Total</b>		83	30	53		

Ns : non significatif – ND : non déterminé

En millions de dirhams

30-juin-04	Pourcentage détenu	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Résultat net	Capitaux Propres
Casanet (1)	100%	18	18	0	ND	ND
Matelca (2)	50%	ns	ns	ns	ND	ND
Arabsat	1%	6	0	6	ND	ND
Intelsat	0,16%	22	0	22	ND	ND
New skies satellite	0,16%	5	0	5	ND	ND
Autoroute du Maroc	ns	21	21	0	ND	ND
Thuraya	0,20%	10	0	10	ND	ND
Fond sindbad	10%	1	1	0	ND	ND
<b>Total</b>		83	40	43		

Ns : non significatif – ND : non déterminé

En millions de dirhams

#### NOTE 6 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
Groupe Mauritel	327	367
Gsm al Maghrib	5	6
<b>TOTAL NET</b>	<b>332</b>	<b>373</b>

La contribution de Mauritel au résultat du groupe Maroc Telecom pour le premier semestre 2004 s'élève à 24 millions de dirhams (après amortissement du Goodwill).

La contribution de GSM al Maghrib au résultat du groupe Maroc Telecom pour le premier semestre 2004 est nulle (après amortissement du Goodwill).

Les données chiffrées consolidées de l'activité du groupe Mauritel se résument sur la base de la quote-part d'intérêts de Maroc Telecom (40,8%) comme suit (en millions de dirhams) :

Chiffre d'affaires 30/06/2004:	126
Résultat d'exploitation 30/06/2004:	40

Au niveau du bilan, l'actif immobilisé représente 341 Mdh, et les dettes financières s'élèvent à 73 Mdh.

#### NOTE 7 : STOCKS

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
Stock de marchandises	207	394
Dépréciation	(26)	(47)
<b>Valeur nette</b>	<b>181</b>	<b>347</b>
Stock de matières et fournitures	268	263
Dépréciation	(84)	(22)
<b>Valeur nette</b>	<b>184</b>	<b>241</b>
<b>Total net</b>	<b>365</b>	<b>588</b>

L'essentiel des stocks de marchandises correspond au stock de téléphones mobiles.

#### NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
<b>Montant brut</b>	<b>7 830</b>	<b>7 974</b>
Clients privés	6 690	7 182
Clients publics	1 140	792
<b>Dépréciation</b>	<b>(3 398)</b>	<b>(3 456)</b>
Clients privés	3 300	3 422
Clients publics	98	34
<b>Total net</b>	<b>4 432</b>	<b>4 518</b>

La majorité des créances clients est à moins d'un an.

## NOTE 9 : AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
Fournisseurs Débiteurs, avances et acomptes	96	199
Personnel	11	5
Etat	281	367
Autres débiteurs	3	68
Impôts différés	412	432
Comptes de régularisation Actif	248	338
<b>Total net</b>	<b>1 051</b>	<b>1 409</b>

Les avances et acomptes et fournisseurs débiteurs, les créances sur le personnel, les créances sur l'Etat et les autres débiteurs sont à moins d'un an.

Les comptes de personnel comprennent des avances accordées aux salariés nettes de provisions (4 Mdh).

Le poste- Etat représente pour l'essentiel des créances de TVA.

Les impôts différés dont l'origine résulte d'un report de la déductibilité fiscale des amortissements et provisions exceptionnelles sur actif immobilisé, à la fin du plan d'amortissement des immobilisations, n'ont pas fait l'objet d'une actualisation pour se conformer, de manière anticipée, aux règles IFRS. Le poids de cette actualisation non prise en compte est de l'ordre de 50 Mdh.

Les comptes de régularisation comprennent essentiellement des charges constatées d'avance.

## NOTE 10 : DISPONIBILITES

La trésorerie comprend des dépôts de moins de trois mois.

## NOTE 11 : CAPITAUX PROPRES ET INTERETS HORS GROUPE

Exercice 2003 (En millions de dirhams)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Capitaux propres
Montant au 01/01/2003	8 791		6 398	15 189
Augmentation de capital				
Distribution de dividendes			(2 500)	(2 500)
Ecart de conversion 2003			(37)	(37)
Résultat 2003			5 085	5 085
<b>Montant au 31/12/2003</b>	<b>8 791</b>	<b>0</b>	<b>*8 946</b>	<b>17 737</b>

\* : dont des réserves indisponibles pour un montant de 2 046 millions de dirhams

<b>Exercice clos au 30/06/2004</b>		<b>Primes liées</b>	<b>Réserves</b>	<b>Capitaux</b>
<b>(En millions de dirhams)</b>	<b>Capital</b>	<b>au capital</b>	<b>consolidées</b>	<b>propres</b>
Montant au 01/01/2004	8 791	0	8 946	17 737
Augmentation de capital				
Distribution de dividendes			(5 124)	(5 124)
Ecart de conversion 2004			5	5
Résultat 2004			2 472	2 472
<b>Montant au 30/06/2004</b>	<b>8 791</b>	<b>0</b>	<b>*6 299</b>	<b>15 090</b>

\* : dont des réserves indisponibles pour un montant de 2 246 millions de dirhams

### Variation des intérêts hors-groupe

Montant au 01/01/2003	69
Ecart de conversion 2003	(9)
Résultat 2003	7
Montant au 31/12/2003	67
Montant au 01/01/2004	67
Ecart de conversion 2004	1
Résultat 2004	7
Montant au 30/06/2004	75

Le capital social de la société consolidante est composé de 87 909 534 actions de valeur nominale de 100 dirhams.

#### NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques concernent principalement des litiges avec les salariés et des litiges avec des tiers. Elles sont évaluées après une analyse au cas par cas.

Les provisions pour des litiges de faible montant (personnel et tiers) mais importants en nombre sont présentées en nettant les dotations et les reprises sur la base de l'évaluation globale des risques. Les dotations et reprises sur les litiges significatifs sont présentées de manière distincte. Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

	31.12.2003	Dotations de l'exercice	Consommation	Reprises sans objet	30.06.04
<b>Provisions pour risques</b>	<b>316</b>	<b>41</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>351</b>
Litiges avec le personnel	20		(6)		14
<b>Litiges avec les tiers</b>	<b>286</b>	<b>41</b>			<b>327</b>
Autres	10	0			10
<b>Provisions pour Charges</b>	<b>63</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>65</b>
Provision sur personnel	63	2			65
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>43</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>416</b>

Les litiges avec les tiers concernent principalement la contestation des tarifs d'interconnexion par l'opérateur Méditel et un litige avec un fournisseur, la provision 2004 concernant ce dernier ayant été ajustée en fonction de l'état de la procédure judiciaire en cours.

La provision pour charges relative au personnel correspond aux engagements de Maroc Telecom à verser des rentes viagères à ses salariés et anciens salariés victimes d'accident de travail et à diverses autres charges.

#### NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En millions de dirhams	31/12/2003	30.06.04
Echéance à moins d'un an	180	216
Echéance de 1 à 5 ans	311	202
Echéance à plus de 5 ans	1 116	1 097
<b>Total</b>	<b>1 607</b>	<b>1 515</b>

Les emprunts sans intérêts représentent 707 millions de dirhams au 30/06/04.

Tous les autres emprunts sont à taux fixe et libellés en monnaie étrangère principalement en Dollar et en Euro.

#### NOTE 14 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
Personnel et organismes sociaux	458	375
Etat et autres créanciers	2 843	2 869
Impôts différés passif	35	46
Comptes de régularisation passif	513	590
<b>Total</b>	<b>3 849</b>	<b>3 880</b>

La majorité des dettes est à moins d'un an.

Le poste Etat et autres créanciers comprend essentiellement les dettes d'impôts (TVA et IS). Il comprend également les dettes relatives aux obligations issues du cahier des charges de Maroc Telecom.

Les comptes de régularisation comprennent essentiellement des produits constatés d'avance (abonnements facturés d'avance et cartes vendues non consommées activées et non activées).

#### NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
CA Mobile	3 981	4 707
CA Fixe et Internet	5 492	5 377
Annulation flux internes (*)	-1 797	-1 620
<b>Total net</b>	<b>7 676</b>	<b>8 464</b>

Le chiffre d'affaires correspond aux produits servis aux clients et abonnés évalués sur la base de leur consommation et des tarifs en vigueur. Il comprend également les prestations réciproques fixe/mobile qui s'analysent en flux internes éliminés pour la présentation du chiffre d'affaires global (net). Elles concernent principalement :

- les services liés à la terminaison des trafics fixe et mobile entre les deux pôles d'activité,
- l'usage par le pôle Mobile des liaisons louées au pôle Fixe.

#### NOTE 16 : ACHATS CONSOMMES

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Coût des terminaux	624	638
Interconnexions nationale et internationale	640	678
Autres Achats consommés	184	217
<b>Total</b>	<b>1 448</b>	<b>1 533</b>

Le poste "Autres" comprend essentiellement l'achat d'énergie (carburant et électricité), les achats de cartes téléphoniques et les autres achats non stockés.

#### NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Rémunérations	723	736
Charges sociales	89	91
<b>Total</b>	<b>812</b>	<b>827</b>
Taux de charges sociales	12%	12%

#### NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Communication	102	170
Impôts, et taxes et redevances	248	167
Commissions et subventions	320	495
Autres	429	460
<b>Total</b>	<b>1 099</b>	<b>1 292</b>

Le poste "autres" comprend essentiellement les coûts de locations, de frais de maintenance, d'honoraires et de frais postaux.

Les frais de recherche comptabilisés sont non significatifs.

#### NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Amortissements et provisions sur immobilisations	1 111	1 184
Provisions pour dépréciation du compte clients	(3)	58
Provisions pour dépréciation des stocks	(21)	(40)
Provisions pour risques et charges	102	38
<b>TOTAL</b>	<b>1 189</b>	<b>1 240</b>

#### NOTE 20 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Produits de placement	69	102
Charges d'intérêts sur les emprunts	(37)	(14)
Résultat de change	20	(2)
Autres *	(81)	3
<b>Total</b>	<b>(29)</b>	<b>89</b>

\* La variation importante du poste « Autres » entre le 30/06/2003 et le 30/06/2004 s'explique essentiellement par le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt au cours du premier semestre 2003 à hauteur de 86 mdh.

## NOTE 21 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Impôt sur les sociétés	841	1 284
Impôts différés	22	(9)
<b>TOTAL NET</b>	<b>863</b>	<b>1 275</b>

## Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

En millions de dirhams	30/06/2003	30/06/2004
Résultat net consolidé avant répartition	2 285	2 472
Impôts comptabilisés	(863)	(1 275)
Résultat net consolidé avant impôt	3 148	3 747
Taux d'impôt en vigueur au Maroc	35%	35%
Impôt théorique	1 102	1 311
Différences permanentes	(241)	(45)
Autres différences	2	9
<b>Impôt effectif</b>	<b>863</b>	<b>1 275</b>

Les différences permanentes correspondent essentiellement à des économies d'impôt acquises dans le cadre des provisions pour investissement constituées en franchise d'impôts et de l'exonération d'impôt sur la part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation.

Toutes les bases d'impôts différés sont comptabilisées et aucune provision n'est constatée en raison de l'absence de risque de non-recouvrement.

## NOTE 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements hors bilan

#### **Engagements donnés**

Les engagements donnés comprennent :

- Des cautions ou avals relatifs à des contrats de fourniture d'équipements. A fin juin 2004, ils s'élèvent à 196 Mdh contre 191 Mdh au 31/12/2003, dont l'essentiel est à moins d'un an.
- L'ensemble des commandes fournisseurs, qui représentent un montant de 1 215 Mdh à fin juin 2004 versus 1 090 Mdh à fin 2003, dont l'essentiel est à moins d'un an.
- Le fonds d'amorçage Sindibad pour 4 Mdh.
- Des engagements d'investissements résultant de la constitution de provisions à caractère fiscal. A fin juin 2004 ces engagements s'élèvent à 1 974 Mdh à réaliser d'ici fin 2006.

#### **Engagements reçus**

Les engagements reçus comprennent:

- les avals et cautions pour 480 Mdh au 30 juin 2004 versus 515 Mdh au 31 décembre 2003.
- la garantie de l'Etat sur l'ensemble des emprunts qui s'élève à fin juin 2004 à 1 403 Mdh contre 1 499 Mdh à fin 2003. Cette garantie a les mêmes échéances que les emprunts.

Maroc Telecom a passé une convention d'investissement avec le gouvernement du Royaume du Maroc en janvier 2003, par laquelle Maroc Telecom s'est engagée à réaliser un programme d'investissement sur 3 ans pour un montant de 7 079 millions de dirhams, et créer 300 nouveaux emplois avant janvier 2006. En contrepartie, le gouvernement marocain s'est engagé à accorder à Maroc Telecom une exonération de droits de douanes pour tous les biens d'investissements importés. Si Maroc Telecom ne réalise pas ces investissements, elle doit payer les droits de douanes non acquittés majorés des pénalités pour paiement tardif.

#### NOTE 23 : DONNEES SOCIALES

L'effectif à fin de période des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	30-juin-03	30-juin-04
<b>Effectif</b>	12 181	12 213

#### NOTE 24 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Il est précisé que faute de disposer d'une comptabilité analytique stabilisée, les données sectorielles, autres que le chiffre d'affaires reposent sur une ventilation déterminée sur des bases estimatives.

#### Décomposition du chiffre d'affaires par secteur

Chiffre d'affaires	30/06/2003	30/06/2004
Pôle Fixe	4 703	4 874
Pôle Mobile	2 973	3 590
<b>Total Groupe Maroc Télécom</b>	<b>7 676</b>	<b>8 464</b>

#### Décomposition du résultat d'exploitation par secteur

Resultat d'exploitation	30/06/2003	30/06/2004
Pôle Fixe	1 919	1 843
Pôle Mobile	1 248	1 790
<b>Total Groupe Maroc Télécom</b>	<b>3 167</b>	<b>3 633</b>

#### Décomposition des flux d'investissement par secteur

Investissements	30/06/2003	30/06/2004
Pôle Fixe	281	500
Pôle Mobile	370	692
<b>Total Groupe Maroc Télécom</b>	<b>651</b>	<b>1 192</b>

#### Décomposition de l'actif employé par secteur

En millions de dirhams	31/12/2003	30/06/2004
Pôle Mobile	5 044	5 261
Pôle Fixe	7 615	7 376
<b>Total</b>	<b>12 659</b>	<b>12 637</b>

*Actif employé : correspond aux immobilisations corporelles, incorporelles et au goodwill.*

**NOTE 25 : INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES**

En millions de dirhams HT	30-juin-04
Chiffre d'affaires	
Charges	7
Créances	
Dettes	1

Les informations sur les entreprises liées sont présentées hors relations commerciales courantes correspondant pour l'essentiel à des flux d'interconnexion.

**NOTE 26 : INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE**

Méditel a exercé en mars 2002 un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif contre la décision du comité de gestion de l'ANRT qui consacre le principe de la facturation du trafic d'interconnexion à la seconde (et non à la minute, comme le souhaitait Méditel). Ce recours a toutefois été rejeté en première instance par le Tribunal Administratif. Maroc Telecom n'est pas partie à ce litige. Néanmoins, si Méditel fait appel, l'issue de l'instance pourrait avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe Maroc Telecom.

**NOTE 27 : AUTRE INFORMATION**

Le groupe Maroc Telecom est intégré globalement dans les comptes du Groupe VIVENDI UNIVERSAL.